

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 11 décembre 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : FOURNAISE Véronique donne procuration à WEEBER Michelle, SORGIUS Christian donne procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : Modification des limites territoriales dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental

Vu l'article R.123-18 du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le courrier de la CeA en date du 21 octobre 2025 sollicitant la commune pour l'approbation des modifications des limites territoriales ;

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commission intercommunale d'aménagement foncier, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, a proposé les modifications des limites territoriales suivantes, avec les communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE :

- La commune de Weyersheim cède 364,07 ares à la commune de BIETLENHEIM, tel que matérialisé sur le plan joint ;
- La commune de WEYERSHEIM reçoit 364,07 ares des communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE, tel que matérialisé sur le plan joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées aux limites territoriales de la commune de WEYERSHEIM avec les communes de BIETLENHEIM et KURTZENHOUSE.

DEMANDE au Préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L.123-5 du Code rural et de la pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément aux plans susvisés.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 18 décembre 2025

Transmis à la Préfecture le 18 décembre 2025

**Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982**

Weyersheim, le 15 décembre 2025

La secrétaire, Edwige VATRY



Le Maire, Sylvie ROHELLY

